

ADMR



L'ADMR poursuit deux objectifs fondamentaux :

1. Aider matériellement et moralement, à domicile, à tous les moments de leur existence, toute famille ou personne habitant dans les communes où l'association exerce son action.
2. Participer à l'animation de la vie locale et permettre la création d'emplois pérennes.

L'aide à la Vie Quotidienne

C'est l'action « historique » de l'ADMR qui touche l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie.

Les aides à domicile titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de vie, apportent aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap, ou la maladie, une aide pour les actes essentiels de la vie. Son rôle d'écoute et sa fonction relationnelle sont essentiels pour permettre à ces personnes de rester le plus autonome possible. Ce sont elles qui interviennent en priorité auprès des personnes bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) ou la Prestation de Compensation du handicap (P.C.H.)

L'action Socio-Educative

Son but est de favoriser l'équilibre des personnes du groupe familial ainsi que l'éducation des enfants, quelles que soient les difficultés occasionnées par une situation fragilisante.

La TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale) est un travailleur social qui assure une action d'accompagnement et de soutien à des personnes qui vivent une situation difficile. (décès, maladie invalidité et des actions d'accompagnement social (lutte contre l'exclusion)

Elle intervient dans le domaine éducatif et des activités d'éveil de la petite enfance, La TISF intervient au domicile en s'appuyant sur les tâches de leur vie quotidienne, elle collabore avec d'autres travailleurs sociaux. Elle intervient également dans des situations plus ordinaires, à l'occasion d'une naissance ou surcharge de travail au foyer.

Dans tous les cas :

- une participation financière est demandée, elle est calculée selon les revenus du foyer. Les démarches administratives sont faites par l'Association.
- Déduction fiscale possible dans le cadre des « services à la personne » 50 % de la dépense annuelle à hauteur de 12 000 € soit une déduction d'impôts sur le revenu de 6000 € maxi.

LA SANTE (Service de Soins Infirmiers A domicile) Le SSIAD

Le principal objectif du SSIAD est de maintenir le plus longtemps possible à domicile les personnes âgées qui le souhaitent en les maintenant autonomes et en aidant les familles. Le service fonctionnant 7 jours/7 peut faciliter les retours à domicile après hospitalisation. Les principaux bénéficiaires sont les personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapés. La prise en charge se fait sur prescription médicale, les soins étant remboursés par les caisses d'assurances maladies.

Où se renseigner :

**MAISON DES SERVICES ADMR - 3 rue du Lachat - 74230 THONES
Tel/Fax : 04 50 63 13 46**

**Adresse Mail : aideadomicile.valleethones@fede74.admr.org
 ssiadtournettearavis@fede74.admr.org**